5.

# Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
- 5.2 Réglementation et lignes directrices
- 5.3 Autres consultations
- 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
- 5.5 Sanctions administratives
- 5.6 Autres décisions

5. Institutions financières 3 août 2007 - Vol. 4, n° 31 2

## **5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**

Aucune information.

### 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

#### **5.3 AUTRES CONSULTATIONS**

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

#### 5.4.1 Assureurs

## PROMUTUEL APPALACHES-ST-FRANÇOIS SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

AVIS DE MODIFICATION DE PERMIS Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 25 juillet 2007, le permis d'assureur de PROMUTUEL APPALACHES-ST-FRANÇOIS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE pour y ajouter la catégorie d'assurance frais juridiques et autorise désormais ledit assureur à exercer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Contre le bris des machines
- Garantie

- Biens
- Frais juridiques
- Responsabilité

Le siège de l'assureur est situé au 525, route de l'Église, Saint-Jean-Baptiste, (Québec) G0P 1K0.

Fait le 25 juillet 2007

5. Institutions financières 3 août 2007 - Vol. 4, n° 31

La surintendante de l'encadrement de la solvabilité,

**Danielle Boulet** 

## PROMUTUEL RÉASSURANCE

AVIS DE MODIFICATION DE PERMIS Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 25 juillet 2007, le permis d'assureur de PROMUTUEL RÉASSURANCE pour y ajouter la catégorie d'assurance frais juridiques et autorise désormais ledit assureur à exercer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Contre le bris des machines
- Garantie

- Biens
- Frais juridiques
- Responsabilité

Le siège de l'assureur est situé au 1091, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 4Y7.

Fait le 25 juillet 2007

La surintendante de l'encadrement de la solvabilité,

**Danielle Boulet** 

## 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

#### **5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES**

5. Institutions financières 3 août 2007 - Vol. 4, n° 31 29

Aucune information.

## **5.6 AUTRES DÉCISIONS**

Aucune information.

5. Institutions financières 3 août 2007 - Vol. 4, n° 31 30